

Trame de CCTP doublages et contre-cloisons

Trame à adapter à chaque affaire : les clauses ci-dessous sont des exemples, à compléter avec les pièces du marché.

1 Généralités

Le lot comprend les doublages des parois désignées par l'étude thermique et acoustique. Les ouvrages sur ossature respectent le NF DTU 25.41. Préciser les parois exclues.

2 Reconnaissance des supports

Contrôle de la planéité, de la cohésion et de la siccité des murs avant pose. Le choix entre doublage collé et contre-cloison découle de cette reconnaissance.

3 Doublages collés

Complexes plaque et isolant de résistance thermique [à définir], collés par plots. Traitement des joints et des pieds de doublage. Réservé aux supports plans et sains.

4 Contre-cloisons sur ossature

Ossature indépendante ou fixée, isolant semi-rigide, plaque de parement. Vide technique pour les gaines électriques. Résistance thermique selon l'étude.

5 Retours de baies

Isolation des tableaux, linteaux et appuis, profondeur selon les menuiseries. Comptage au mètre linéaire. Coordination avec les tapées du lot menuiseries.

6 Étanchéité à l'air

Membrane continue côté intérieur, recouvrements et raccords adhésivés, traitement des traversées de gaines. Préciser la mesure de perméabilité à l'air si l'opération en prévoit une.

7 Doublages acoustiques

Doublages des murs séparatifs, composition répondant aux exigences de la notice acoustique. Désolidarisation des ossatures et traitement des jonctions.

Document fourni gratuitement par LM, le logiciel métré (logiciel-metre.fr). Il ne remplace ni le CCTP de l'affaire ni les textes qu'il cite. Version du 14 octobre 2026.